

Image not found or type unknown



Indemnités suite à une séparation

Par **lilounette84**, le **21/09/2011** à **19:22**

Bonjour, rnpacsée, un enfant, mais se séparant, j'étais logée "à titre gratuit" dans la maison de mon ex- compagnon (qui l'a construit seul et qui rembourse un prêt de 800e) pendant 5 ans. Ne pouvant participer au prêt (maison sur un terrain familial), d'un accord commun, je participais aux frais annexes (courses, edf...). Nos dépenses mensuelles étaient donc identiques. rnSéparée, je souhaite récupérer une partie de mes dépenses, ce qui correspondrait à une participation "fictive" au prêt . Est - ce possible? A quelle hauteur? Quelles démarches?

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **22:12**

non, ce n'est pas possible, car vous n'avez rien payé sur le prêt et qu'en plus, même si vous l'aviez fait, vous avez eu une juste contrepartie